

## **Vœu de l'Assemblée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) de France pour « un renforcement de l'Etat de droit » à Mayotte**

**Voté le 15 mars 2018 à l'unanimité**

A Mayotte, département de la République et Région ultrapériphérique de l'Union européenne, des troubles nombreux, profonds et persistants existent depuis trop longtemps. Le 20 février, les Mahorais se sont soulevés pour exprimer leur exaspération face à un grave état de fait qui n'est plus supportable par les populations et inacceptable sur le territoire de la République.

Le climat d'insécurité qui règne à Mayotte est la résultante d'une situation ancienne et récurrente de violences physiques et morales graves touchant, à toute heure et en tous lieux, l'ensemble des composantes de la population.

La société civile s'inquiète du non-respect, dans ce département, des obligations telles que prévues dans les articles 21 et 72 de la Constitution, à savoir l'exécution de la loi, car cela contribue à semer gravement le trouble et le chaos dans le département.

La négation de la liberté d'aller et venir ainsi que de la liberté de vivre paisiblement dans sa propriété constituent une grave violation des principes fondamentaux de la République.

En conséquence, et comme Madame la Ministre des Outre-mer l'a exprimé à l'Assemblée Nationale le 14 mars lors d'une réponse à la question d'un député : il est urgent que soient assurées à Mayotte, comme partout ailleurs sur le territoire de la République, les missions régaliennes de l'État, au premier rang desquelles la sûreté, la sécurité des biens et des personnes et le respect de

toutes les libertés publiques garanties par la Constitution française.

Cette situation contrainte, qui ne trouve pas d'issue malgré les efforts de dialogue déjà menés, est très lourde de conséquences sur l'activité économique, l'accès aux soins, l'éducation et l'environnement. Elle met gravement en péril les relations entre les différentes composantes de la population et l'idée du « vivre ensemble », fondement de la société mahoraise.

L'Assemblée des CESER de France, réunie à Paris le 15 mars 2018 au Palais d'Iéna, appelle solennellement le Président de la République et le Gouvernement à œuvrer pour le retour à l'application effective et immédiate des lois de la République à Mayotte.